

**COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31/07/2017

Date de la convocation
25/07/2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2017 et le 31 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique, Maire

**Présents** : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, MM : BRANDELY François, CHAMBONNIERE Laurent, FAURE Fabien, MINGAT Julien, NAZON Max, SEMBEL Joël, SOUBRE Jean-François, TISSIER René, TORRES Jean-Eric

Absent(s) ayant donné procuration : M. NAZON Max à M. JARLIER Dominique  
Absent(s) : Mme CHABORY Bernadette, M. TORRES Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONARCHA Nadine

**2017-150 - Objet de la délibération : Tarifs garderie**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2017 (pour la période 2017-2018), à savoir :

TARIF DU MATIN			
Revenus Mensuels (1)	Famille 1 enfant à charge	Famille 2 enfants à charge	Famille 3 enfants à Charge ou 2 enfants scolarisés dans la même école
De 0 à 1200 €	1,00 €/jour	0,80 €/jour	0,70 €/jour
De 1201 à 1500 €	1,20 €/jour	1,00 €/jour	0,90 €/jour
De 1501 à 2000 €	1,40 €/jour	1,20 €/jour	1,10 €/jour
De 2001 à 2500 €	1,60 €/jour	1,40 €/jour	1,30 €/jour
De 2501 à 2900 €	1,80 €/jour	1,60 €/jour	1,50 €/jour
De 2901 à 3300 €	2,00 €/jour	1,80 €/jour	1,70 €/jour
De 3301 à 3800 €	2,20 €/jour	2,00 €/jour	1,90 €/jour
De 3801 à 4300 €	2,40 €/jour	2,20 €/jour	2,10 €/jour
Plus de 4301 €	2,60 €/jour	2,40 €/jour	2,30 €/jour

TARIF DU SOIR			
Revenus Mensuels (1)	Famille 1 enfant à charge	Famille 2 enfants à charge	Famille 3 enfants à Charge ou 2 enfants scolarisés dans la même école
De 0 à 1200 €	1,30 €/jour	1,10 €/jour	1,00 €/jour
De 1201 à 1500 €	1,50 €/jour	1,30 €/jour	1,20 €/jour
De 1501 à 2000 €	1,70 €/jour	1,50 €/jour	1,40 €/jour
De 2001 à 2500 €	1,90 €/jour	1,70 €/jour	1,60 €/jour
De 2501 à 2900 €	2,10 €/jour	1,90 €/jour	1,80 €/jour
De 2901 à 3300 €	2,30 €/jour	2,10 €/jour	2,00 €/jour

De 3301 à 3800 €	2,50 €/jour	2,30 €/jour	2,20 €/jour
De 3801 à 4300 €	2,70 €/jour	2,50 €/jour	2,40 €/jour
Plus de 4301 €	2,90 €/jour	2,70 €/jour	2,60 €/jour

Fréquentation exceptionnelle :  
(2 fois maximum dans le mois)

2,60 € le matin  
2,90 € le soir

Une réduction de 20% est appliquée pour les enfants réguliers matin et soir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le : 21/08/2017  
Et  
Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/07/2017  
Le Maire  
Dominique JARLIER



**Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE le  
- 7 AOUT 2017**

